

Arrêté n° 2026-159

**ARRÊTÉ MUNICIPAL PORTANT RÉGLEMENTATION
TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT POUR TRAVAUX**

Le Maire de la commune de MONTERFIL (Ille-et-Vilaine),

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-2 et L.2213-1 ;

VU le Code de la route ;

VU le Code de la voirie routière ;

VU le règlement général de police de la commune ;

CONSIDÉRANT les travaux de remplacement de poteaux télécom au lieu-dit « La Béquille », réalisés par la société TPE - Touch Point Energy de LANDAUL (56) pour le compte de la société CONSTRUCTEL de PLERNEUF (22) ;

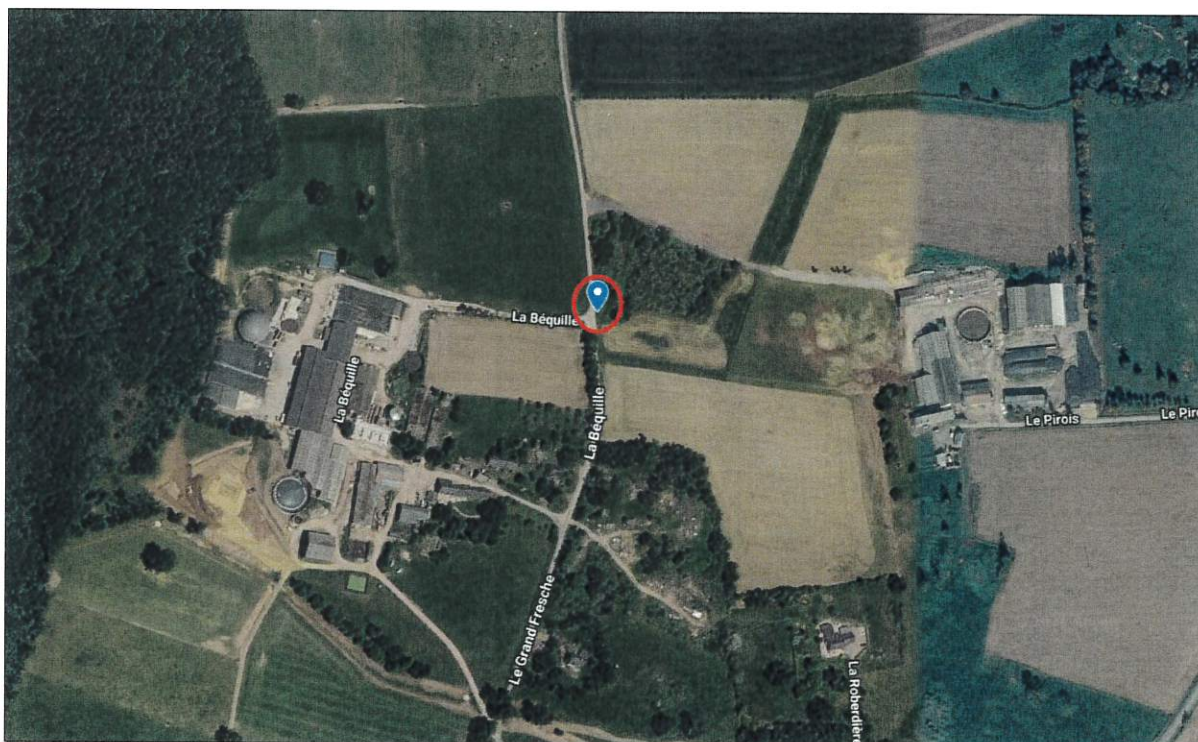
CONSIDÉRANT que ces travaux se dérouleront à partir du 19 octobre 2026, de 8h00 à 18h00, pour une durée prévisionnelle de 90 jours ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité des usagers et du personnel intervenant, de réglementer la circulation et le stationnement ;

ARRETE :

Article 1 : Objet

La circulation des véhicules sera réglementée au droit du chantier situé au lieu-dit « La Béquille », sur les voies communales concernées, à partir du 19 octobre 2026 de 8h00 à 18h00, ou jusqu'à la fin effective des travaux si celle-ci intervient avant.



Article 2 : Circulation

Pendant la durée des travaux :

- La circulation sera réduite à **une seule voie** ;
- Elle sera organisée en **alternat**, soit manuellement (panneaux B15/C18), soit par feux tricolores ;
- La vitesse sera limitée à **30 km/h** ;
- Le dépassement sera interdit pour tous les véhicules.

Article 3 : Stationnement

Le stationnement sera interdit au droit du chantier et pourra être temporairement réglementé selon les besoins des travaux.

Article 4 : Signalisation

La signalisation réglementaire conforme à la législation en vigueur sera mise en place et entretenue par l'entreprise chargée des travaux, qui en assurera la responsabilité.

Article 5 : Exécution

Le présent arrêté sera affiché et publié conformément à la réglementation en vigueur.

Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Plélan-le-Grand / Montfort-sur-Meu, Monsieur le Maire de Monterfil, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

MONTERFIL, le **12/10/2026**


Le Maire,
Michel DUAULT

